

TRIBUNE LIBRE.

CORRESPONDANCE.

UN PROBLÈME A RÉSOUDRE.

Ottawa, 6 mars 1882.

Monsieur Cassegrain,

Ecole Normale Jacques-Cartier,
Montréal.

Cher Monsieur,

Si vous vous occupez toujours de problèmes dans le *Journal de l'Instruction publique*, en voici un qui probablement pourra intéresser plus d'un des lecteurs de cette revue. Je prends la liberté de vous le faire parvenir.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, à la clause 51^{ème}, dit :

“ Immédiatement après le recensement de mil huit cent soixante et onze, et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau, etc. Or nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants d'une province, à moins qu'il ne soit constaté par le dernier recensement que le chiffre de la population de la province, par rapport au chiffre de la population totale du Canada à l'époque de la dernière répartition du nombre des représentants de la province, n'ait déchu d'un vingtième ou plus.”

Maintenant, connaissant les populations du Dominion et du Nouveau-Brunswick en 1871 et 1881, cherchez si le Nouveau-Brunswick doit subir une réduction dans le nombre de ses représentants. Si non ; combien d'habitants a-t-il en sa faveur ?

Voici les chiffres sur lesquels il faut opérer :

	Habitants.
Population du Dominion en 1871 :	3,686,596
“ “ “ 1881 :	4,324,810
“ du Nouv.-Brunswick en 1871 :	285,590
“ “ “ 1881 :	321,233

Veillez me croire, cher monsieur, votre tout dévoué serviteur,

CHS. CARON.

Nous remercions bien sincèrement M. Caron de l'honneur qu'il nous a fait en nous proposant la question ci-dessus ; et nous espérons que la solution que nous en donnons ici répondra à sa demande.

Solution :

4324810 — 3686596 = 638214, augmentation de la population de la Puissance pendant la dernière décade.

$$638214 \times 100$$

$$\frac{\quad}{3686596} = 17.31\dots, \text{ aug-}$$

mentation p. %.

321233 — 285590 = 35643, augmentation de la population du Nouveau-Brunswick pendant la dernière décade.

$$35643 \times 100$$

$$\frac{\quad}{285590} = 12.48\dots, \text{ aug-}$$

mentation p. %.

$$638214 \times 285590$$

$$182267536260$$

$$\frac{\quad}{3686596}$$

$$= \frac{\quad}{3686596} =$$

49440..., chiffre auquel l'augmentation de la population du Nouveau-Brunswick aurait dû s'élever à l'époque du dernier recensement.

17.31 — 12.48 = 4.83 %, différence proportionnelle dans l'augmentation des deux populations.

Cette différence équivaut à 49440 — 35643 = 13797 habitants.

Comme on le voit, la différence d'accroissement entre la population de la Puissance et celle du Nouveau-Brunswick n'est pas telle, que cette dernière province doive, aux termes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, subir une réduction dans le nombre de ses représentants à la chambre fédérale. Mais, d'un autre côté, en conservant son même nombre de députés, elle jouit des avantages d'une population de 13797 h. qu'elle n'a pas réellement, puisque, d'après nos calculs, elle aurait dû s'accroître dans la proportion de 17.31 p. %, tandis qu'elle ne s'est accrue que de 12.48 %, et qu'au lieu d'avoir une population de 335030 h., elle n'en a que 321233.

J. O. C.